



- toute recherche, sélection, analyse moléculaire ou génétique, culture, (re)production de semences, propagation et/ou multiplication ou à toute autre fin autre que la production commerciale ou la culture de Matériel végétal conformément au présent article 11.
- 11.3. L'acheteur ne peut pas fournir de Produit à une autre personne ou entité pour la production ou la culture, ni distribuer, vendre, transférer, sous-licencier, grever, mettre en gage ou offrir en garantie tout Produit à et/ou au nom de toute personne (morale) ou entité sans le consentement écrit préalable d'Enza Zaden auquel des conditions de consentement peuvent s'appliquer.
- 11.4. L'acheteur doit s'assurer que tout tiers qu'il engage pour la culture du Matériel végétal est lié par écrit par les mêmes obligations que l'acheteur en vertu du Contrat et doit en contrôler le respect. L'acheteur reste entièrement responsable de l'exécution ou de l'inexécution des obligations par le tiers engagé.
- 12. Clause de non-responsabilité et informations sur le produit**
- 12.1. Les descriptions, recommandations et illustrations fournies par ou au nom d'Enza Zaden dans des brochures, dépliants, fiches techniques et autres supports publicitaires, sur les emballages, sur le site Web d'Enza Zaden (www.enzazaden.com), ou dans toute autre forme de communication, y compris, mais sans s'y limiter, des informations sur la qualité, les spécifications du produit, les résistances, la composition, le poids, la mesure, le traitement au sens le plus large, les applications et les caractéristiques des produits (« Informations sur le produit ») sont fondées sur l'évaluation par Enza Zaden de ses résultats d'essais et de son expérience pratique. Les informations sur les produits ne servent que de ligne directrice pour aider l'acheteur. Enza Zaden ne garantit pas l'exhaustivité et l'exactitude de ses Informations sur les Produits en ce qui concerne l'objectif et/ou les performances des Produits et du Matériel Végétal.
- 12.2. L'acheteur reconnaît que toute information sur le produit fournie par Enza Zaden en relation avec la qualité (telle que la viabilité, la germination, la pureté mécanique ou génétique, la santé des graines) ou les performances des Produits ne s'applique qu'aux résultats obtenus par Enza Zaden au moment du test avec l'échantillon de semence spécifique utilisé et dans les conditions dans lesquelles le test a été effectué. Les tests n'ont pas été effectués dans toutes les conditions possibles ou dans toutes les pratiques agronomiques. Par conséquent, l'acheteur reconnaît en outre que ces Informations sur les Produits ne constituent pas une garantie expresse ou implicite de la part d'Enza Zaden quant à la qualité ou aux performances de ses Produits dans toutes les conditions possibles.
- 12.3. L'acheteur reconnaît que les résultats obtenus par l'acheteur avec les Produits dépendent de facteurs tels que le lieu de culture, les conditions avant et pendant la culture, y compris, mais sans s'y limiter, le stockage des Produits, le climat, les méthodes de protection du sol et des cultures utilisées par l'acheteur. L'acheteur est seul responsable de déterminer l'adéquation et l'adéquation à l'usage et/ou à l'utilisation prévus des Produits dans les conditions locales avec les pratiques agronomiques spécifiques de l'acheteur.
- 12.4. La seule garantie expresse énoncée à l'article 13.1 s'éteint et Enza Zaden n'est pas responsable de tout produit qui a été reconditionné, traité, conditionné et/ou manipulé de quelque manière que ce soit par l'acheteur ou par Enza Zaden ou un tiers à la demande de l'acheteur et/ou qui n'a pas été utilisé dans le cours normal des affaires.
- 12.5. L'acheteur reconnaît que le greffage sur un porte-greffe peut avoir des effets négatifs sur les caractéristiques et les Résistances du produit. Enza Zaden ne peut être tenu responsable de toute perte ou détérioration du produit greffé par l'acheteur ou un tiers à la demande de l'acheteur. Toute utilisation ou greffe du produit avec un porte-greffe se fait entièrement aux risques et périls de l'acheteur.
- 12.6. L'acheteur reconnaît qu'il existe et/ou peut venir à exister certaines mutations de ravageurs ou d'agents pathogènes pour lesquelles les variétés Enza Zaden Haute Résistance n'offrent pas de Haute Résistance ou pour lesquelles le niveau de Résistance n'a pas encore été établi ou ne peut pas être établi immédiatement.
- 12.7. L'acheteur reconnaît que les Produits livrés par Enza Zaden ne sont pas propres à la consommation humaine ou animale.
- 13. Garantie limitée et exclusion de garanties**
- 13.1. PAR LA PRÉSENTE, ENZA ZADEN FOURNIT COMME SEULE GARANTIE EXPRESSE À L'ACHETEUR ET À TOUT ACHETEUR OU UTILISATEUR ULTÉRIEUR DES PRODUITS ENZA ZADEN OU DES PLANTES CULTIVÉES À PARTIR DES PRODUITS ENZA ZADEN, QUE LORSQUE CE PRODUIT A QUITTÉ LE CONTRÔLE D'ENZA ZADEN, LE PRODUIT ÉTAIT CONFORME À LA DESCRIPTION DU PRODUIT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT, OU SUR LES RÉCIPIENTS D'ENZA ZADEN DANS LES TOLÉRANCES AUTORISÉES PAR LA LOI.
- 13.2. L'incapacité du produit à germer ou à résister aux maladies ou une réduction du rendement et de la qualité des cultures peut survenir en raison de multiples facteurs indépendants de la volonté d'Enza Zaden, y compris, mais sans s'y limiter, des facteurs environnementaux et agronomiques. Les Produits peuvent parfois avoir une Résistance plus faible qui peut ne pas être apparente pour Enza Zaden ou l'acheteur. De plus, l'inclusion de caractères de résistance dans les produits nouvellement développés peut avoir d'autres impacts sur la croissance, y compris, mais sans s'y limiter, des troubles de la croissance et des réactions d'hypersensibilité aux conditions environnementales. Les lots de semences sont testés et les produits sont envoyés conformément aux règles internationales et aux normes de qualité de l'UE. Cependant, Enza Zaden ne fait aucune déclaration selon laquelle (i) le produit est exempt de maladies transmises par les semences, qu'elles soient connues ou non identifiées avant la culture du produit, (ii) le produit a une résistance aux mutations connues ou inconnues d'une maladie, ou (iii) les cultures cultivées à partir des produits ne réagissent pas négativement à des conditions environnementales particulières.
- 13.3. ENZA ZADEN NE DONNE AUCUNE GARANTIE CONCERNANT LE PRODUIT, ET ENZA ZADEN DÉCLINE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'ABSENCE DE MALADIES TRANSMISES PAR LES SEMENCES, DE RÉSISTANCE AUX MALADIES OU DE TOUTE AUTRE QUESTION.
- 14. Limitation de responsabilité et indemnisation**
- 14.1. Sous réserve de l'article 14.3, Enza Zaden ne sera en aucun cas responsable envers l'acheteur (ou tout tiers concerné par le Contrat) de tout dommage direct ou indirect, spécial, punitif, accessoire et/ou consécutif, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits, la perte de rendement, la clientèle, la perte de revenus, ou toute perte, coût ou dommage en résultant. Cette limitation de responsabilité s'applique à toute réclamation présentée à Enza Zaden, que le fondement juridique sur lequel repose une telle réclamation soit lié à un contrat, un délit civil, la négligence, la responsabilité stricte ou autre.
- 14.2. Dans toute la mesure permise par la loi, la responsabilité d'Enza Zaden est limitée au montant facturé (hors TVA) des Produits concernés. À la seule discrétion d'Enza Zaden, Enza Zaden peut décider soit de remplacer les Produits concernés, soit de créditer le prix d'achat des Produits concernés.
- 14.3. Rien dans le Contrat n'exclut ou ne limite la responsabilité d'Enza Zaden ou de l'acheteur en ce qui concerne : (i) une faute intentionnelle ou une négligence grave, (ii) un décès ou une blessure corporelle, et/ou (iii) une responsabilité qui ne peut être exclue en vertu de la loi applicable.
- 14.4. Le droit de l'acheteur de réclamer une responsabilité ou une indemnisation s'éteint après douze (12) mois à compter de la date de livraison des Produits.
- 14.5. L'acheteur comprend et accepte explicitement cette limitation de responsabilité d'Enza Zaden.
- 14.6. Cet article 14 peut également être invoqué par les (anciens) employés, administrateurs et membres du conseil de surveillance d'Enza Zaden et les tiers engagés par Enza Zaden, y compris les héritiers et les ayants droit.
- 14.7. En cas de violation (présumée) ou de violation de l'une des conditions du Contrat, d'utilisation ou de mauvaise utilisation des Produits, et/ou de faute, de négligence ou d'intention délibérée de l'acheteur, l'acheteur indemnisera, dégagea de toute responsabilité et défendra Enza Zaden et ses (actuels et anciens) affiliés, administrateurs et employés contre toute réclamation de tiers, les actions, procédures et poursuites et/ou les responsabilités, dommages, règlements, pénalités, amendes, coûts et dépenses (y compris, sans s'y limiter, les honoraires d'avocat raisonnables) encourus par Enza Zaden découlant de ou s'y rapportant.
- 15. Droits de propriété intellectuelle**
- 15.1. L'acheteur accepte et reconnaît que, sous réserve de la licence prévue à l'article 11, alinéa 1, le droit exclusif, le titre et l'intérêt sur tous les Droits de propriété intellectuelle sur les Produits, le Matériel végétal et tout matériel dérivé de ceux-ci, toute mutation, variété ou matériel (biologique) obtenu à partir de ceux-ci ou inclus dans ceux-ci, y compris, mais sans s'y limiter, la génétique, caractéristiques, technologie et/ou toutes ses caractéristiques (phénotypiques) seront et resteront à tout moment absolument la propriété d'Enza Zaden ou de l'une de ses sociétés affiliées.
- 15.2. Si et dans la mesure où l'acheteur en vertu de la loi applicable peut établir un droit de propriété intellectuelle sur les produits, le matériel végétal et tout matériel dérivé de celui-ci, ou toute mutation, variété ou matériel (biologique) obtenu à partir de ceux-ci ou inclus dans ceux-ci, y compris, mais sans s'y limiter, la génétique, les caractères, la technologie et/ou toutes ses caractéristiques (phénotypiques), et en contrepartie des licences et autres droits accordés par les présentes à l'acheteur, l'acheteur cède par la présente ces droits de propriété intellectuelle à Enza Zaden, ce que Enza Zaden accepte par la présente. L'acheteur autorise par la présente Enza Zaden à enregistrer et à effectuer ou compléter ce transfert en vertu de la loi applicable et, à la demande d'Enza Zaden, à assister et à effectuer toutes les actions jugées nécessaires par Enza Zaden pour enregistrer, effectuer et compléter ce transfert.
- 15.3. L'acheteur s'engage à ne pas utiliser ni enregistrer de marque de commerce, de nom commercial, de nom de société, de nom de domaine, de symbole ou de désignation de variété identique ou similaire au point de prêter à confusion avec les marques de commerce, les noms commerciaux, les noms de société, les noms de domaine, les symboles ou les désignations de variétés appartenant à Enza Zaden ou à l'une de ses sociétés affiliées, sauf autorisation écrite contraire d'Enza Zaden.
- 15.4. Dans le cas où l'acheteur trouve, observe ou découvre une variété dérivée, y compris, mais sans s'y limiter, toute mutation dans la production et la culture du Matériel végétal, l'acheteur doit en informer immédiatement Enza Zaden par écrit.
- 15.5. À la première demande d'Enza Zaden, l'acheteur doit immédiatement fournir à Enza Zaden suffisamment de matériel de la variété dérivée (par exemple mutant) à des fins de test. L'acheteur est conscient que toute personne qui rencontre une variété dérivée (y compris un mutant) a besoin de l'autorisation du titulaire des droits d'obtenteur d'origine afin de pouvoir exploiter la variété dérivée (y compris un mutant).
- 15.6. Dans le cas d'une variété dérivée (par exemple mutante), l'acheteur doit obtenir l'autorisation préalable d'Enza Zaden pour les actes suivants en ce qui concerne les constituants de la mutation ou le matériel récolté de la mutation : (a) la production ou la reproduction, (b) le conditionnement à des fins de multiplication, (c) la mise en vente, (d) la vente ou toute autre commercialisation, e) l'importation et/ou l'exportation, f) le stockage à l'une des fins mentionnées ci-dessus.
- 15.7. Les nouvelles mutations dérivées de ces mutations sont également considérées comme une variété dérivée des variétés (protégées) d'Enza Zaden et des paragraphes 4 à 6 du présent article 15 s'appliquent en conséquence.
- 15.8. L'acheteur accepte d'autoriser et de coopérer pleinement à toute inspection par Enza Zaden à tout endroit où les Produits sont ou peuvent être stockés dans le but de vérifier toute violation éventuelle des droits d'Enza Zaden ou violation du Contrat. L'acheteur doit permettre à Enza Zaden ou à une personne ou société désignée par Enza Zaden d'avoir un accès direct aux locaux de l'acheteur, y compris, mais sans s'y limiter, à ses serres, bureaux, activités administratives et agricoles. Le terme « activités » s'entend des activités menées par des tiers pour le compte de l'acheteur.
- 15.9. L'acheteur accepte expressément que seule Enza Zaden soit habilitée à demander un certificat d'obtention végétale conformément à la loi n° 9-94 relative à la protection des obtentions végétales qui fixe le cadre juridique de la protection des obtentions végétales. et s'engage à assister Enza Zaden pour toute demande de certificat en lui fournissant tous documents, échantillons de variétés ou informations nécessaires.
- 15.10. L'acheteur doit coopérer pleinement avec Enza Zaden pour défendre ses droits contre la violation de l'un des droits de propriété intellectuelle d'Enza Zaden.
- 16. Confidentialité**
- 16.1. L'acheteur doit garder confidentielles toutes les Informations confidentielles dont il a connaissance ou en sa possession dans le cadre de l'exécution du Contrat et ne doit rien divulguer à des tiers à ce sujet sans l'accord préalable d'Enza Zaden pendant dix (10) ans à compter de la date d'entrée en vigueur du dernier Contrat.
- 16.2. L'obligation de confidentialité énoncée dans le présent article ne s'applique pas en ce qui concerne les informations dont l'acheteur peut démontrer qu'elles : (a) étaient, comme en témoignent les documents écrits de l'acheteur, légalement en possession de l'acheteur avant leur divulgation par Enza Zaden et n'ont pas été acquises directement ou indirectement auprès d'Enza Zaden ; ou (b) est entré légalement en possession de l'acheteur sur une base non confidentielle d'un tiers qui n'est pas en violation d'une obligation de secret ou de confidentialité ; ou (c) est tombé dans le domaine public après sa divulgation à l'acheteur, autrement que par une violation du Contrat ou d'un autre engagement lié à la confidentialité.
- 17. Protection des données**
- 17.1. Les Parties se conformeront à la législation et à la réglementation applicables en matière de protection des Données Personnelles (telles que définies dans le Règlement Général sur la Protection des Données).
- 17.2. L'acheteur accepte que la politique de confidentialité d'Enza Zaden, telle que publiée sur son site Web www.enzazaden.com s'applique à tout traitement par Enza Zaden de données personnelles dans le cadre de l'exécution du Contrat. Enza Zaden peut réviser sa politique de confidentialité et publiera des mises à jour de sa politique de confidentialité sur son site Web. Il est de la responsabilité de l'acheteur de lire et de connaître la politique de confidentialité modifiée.
- 18. Déontologie et comportement éthique**
- 18.1. Enza Zaden croit que la base d'une relation d'affaires durable et fructueuse est d'avoir des pratiques commerciales intègres et transparentes. Le Code d'éthique des affaires (www.enzazaden.com/this-is-enza-zaden/who-we-are/how-do-we-do-business) d'Enza Zaden décrit les grandes lignes de la manière dont Enza Zaden et ses employés doivent se comporter et mener les activités d'Enza Zaden dans diverses circonstances et situations. Enza Zaden peut réviser son Code d'éthique et publiera des mises à jour sur son site web. L'acheteur déclare et garantit qu'il a lu et compris le Code d'éthique et s'engage à se conformer pleinement à toutes les dispositions de la version alors en vigueur de celui-ci et à mener ses activités conformément aux principes et valeurs qui y sont inclus. L'acheteur doit s'assurer que ses sociétés affiliées, représentants, employés et tiers qu'il engage sont liés à des obligations similaires et doit surveiller leur respect.
- 19. Respect des lois et réglementations applicables**
- Les Parties exercent leurs activités dans le strict respect des lois et réglementations applicables, y compris les lois nationales et internationales sur la lutte contre la corruption, les lois internationales sur la lutte contre le blanchiment d'argent et les sanctions internationales (à l'exportation).
- 20. Manquement, suspension et résiliation du contrat**
- 20.1. Dans le cas où une Partie n'exécute pas l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat et que ce défaut se poursuit pendant une période de trente (30) jours après notification écrite à la Partie défaillante précisant le défaut, l'autre Partie sera autorisée à suspendre toute exécution ultérieure du Contrat ou à le résilier à l'amiable par lettre recommandée, sans préjudice de ses autres droits en vertu du Contrat.
- 20.2. Si l'acheteur est liquidé, dépose le bilan, obtient un sursis de paiement, effectue une cession générale de ses actifs au profit de ses créanciers, fait l'objet d'un redressement judiciaire ou est dissous, toutes ses obligations de paiement seront immédiatement exigibles et Enza Zaden sera autorisée à suspendre toute exécution ultérieure du Contrat ou à le résilier, sans préjudice de son droit de réclamer à l'acheteur l'indemnisation de tous ses dommages et frais qui en résultent.
- 20.3. Si l'un des événements prévus dans l'article 20.2 se produit, l'acheteur doit en informer immédiatement Enza Zaden. L'acheteur accorde à Enza Zaden le droit d'exécuter, d'archiver ou d'enregistrer ces documents et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du Contrat, et en particulier de garantir de préférence les obligations de paiement.
- 21. Dispositions finales**
- 21.1. Les présentes conditions générales de vente remplacent les versions antérieures et s'appliquent à tous les contrats conclus après la date à laquelle elles ont été publiées sur le site Web d'Enza Zaden sous www.enzazaden.com.
- 21.2. L'acheteur ne cédera pas ses droits et obligations en vertu du Contrat à des tiers sans l'accord écrit préalable d'Enza Zaden. L'acheteur accepte qu'Enza Zaden soit autorisée à céder ses droits et obligations en vertu du contrat à des tiers.
- 22. Droit applicable et juridiction compétente**
- 22.1. Chaque Partie accepte irrévocablement que tout litige ou réclamation découlant de quelque manière que ce soit du Contrat ou son objet ou sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels), sera régi et interprété conformément aux lois du Maroc. L'applicabilité de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVM) est expressément exclue.
- 22.2. Si un différend survient entre les parties, celles-ci déploieront des efforts raisonnables pour régler ce différend avant d'exercer tout recours dont elles pourraient disposer en droit. Si les Parties ne parviennent pas à résoudre un litige à l'amiable, celui-ci sera exclusivement jugé par le tribunal compétent d'Agadir, Maroc.